

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : \_\_\_\_\_ Dossier complet le : \_\_\_\_\_ N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

#### 1. Intitulé du projet

Création d'une "salle blanche" dédiée au pré-traitement de déchets amiantés (séparation de l'amiante du reste du déchet).  
Rubrique 2790 de la nomenclature ICPE.

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale AGENCE COMMERCIALE ECONOMIE D'ENERGIE (A.C.E.E.)

Nom, prénom et qualité de la personne Laurent LECOQ, Directeur Général  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET 

3	3	4	4	1	6	0	0	5	0	0	0		
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--	--

 Forme juridique SASU

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1 a)	Pré-traitement de déchets amiantés (séparation de l'amiante du reste du déchet). Rubrique 2790 de la nomenclature ICPE.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aucun travaux d'aménagement extérieur ou de démolition n'est nécessaire.  
Seuls des travaux d'aménagement intérieurs mineurs seront nécessaires. En effet, le site dispose déjà des systèmes de protection ad hoc liés à son activité (stockage de matériel servant au désamiantage, activité non soumise à la réglementation ICPE ou IED).

## **4.2 Objectifs du projet**

L'entreprise A.C.E.E est une entreprise intervenant notamment dans le domaine du désamiantage et des travaux d'entretien à proximité de l'amiante. Ces activités sont encadrées par les dispositions de l'article R.4494-12 et suivants du Code du Travail, créés par le Décret 2012-639 modifié.

Dans le cadre de ces activités elle est amenée à retirer des objets contenant des très petites quantités d'amiante, par exemple des évier en inox auxquels sont collés, en dessous de leurs bacs, une bande amiantée dont l'objectif était de réduire les bruits.

De par leur faible volume et poids, ces déchets sont souvent directement évacués en centre de traitement pour déchet dangereux alors que l'inox pourrait être décontaminé et valorisé.

D'autres entreprises en Ile-de-France sont confrontés aux mêmes situations.

Le projet de l'entreprise est donc de créer sur un site existant, sans nouvelle construction, un centre de désamiantage de ces pièces de manière à réduire la quantité de déchets dangereux ainsi générée par ces opérations.

Elle bénéficie de l'expérience et des qualifications nécessaires, son activité étant très encadrée et soumise à certification obligatoire selon la norme NFX 46-010 prévue par l'article R.4412-94 et suivants du Code du Travail.

Cette démarche s'inscrit donc dans un objectif d'économie circulaire (par exemple, l'inox ainsi dépollué étant par la suite valorisé par les sites habilités).

Ce projet répond à la définition donnée à l'article L.181-1 -2) du Code de l'Environnement ("ICPE").

Le désamiantage s'opérera par voie mécanique et de toutes façons en deçà des seuils édictés à la rubrique 3510 des ICPE/IED.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le site sert actuellement au stockage du matériel de chantier.

Celui-ci est emballé et ainsi stocké entre deux chantiers dans le respect des dispositions réglementaires et normatives ad hoc (Décret 2012-639 du 04 mai 2012 modifié, norme NFX 46-010, "Arrêté du 7 mars 2013 relatif au choix, à l'entretien et à la vérification des équipements de protection individuelle utilisés lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante", etc.).

Conformément à la réglementation en vigueur, ces conditions de stockage sont contrôlées plusieurs fois par an par un organisme certificateur dûment habilité, à savoir "QUALIBAT" en application de la norme NFX 46-010.

La future salle de traitement existe déjà. Quelques travaux d'aménagement sont à effectuer (dispositif de traitement de l'air).

Le site peut donc être opérationnel sous un délai d'un mois après que l'autorisation ait été accordée.

Confer photos du documents "PJ2".

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Aucun changement visible à l'extérieur du site.

Impact négligeable sur le trafic routier.

Aucun impact pour les tiers ou le voisinage.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est uniquement soumis à l'autorisation ICPE au titre de la rubrique "2790: Installation de traitement de déchets dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2711, 2720, 2760, 2770, 2792, 2793 et 2795".

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
superficie de l'ensemble du bâtiment: 460,78 m2.	460,78 m2
Superficie de la salle "zone de traitement": 152 m2.	78,15 m2

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s)  
d'implantation**

3, rue des Vignes  
LES CLOS BOURRIERS ECUELLES  
77250 MORET LOING ET ORVANNE

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 0 2° 5 0' 24 " E Lat. 4 8° 2 2' 10 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La dépollution des déchets amiantés est susceptible d'émettre des fibres d'amiante, cancérogènes par nature. Afin de maîtriser ces risques, les méthodes et process utilisées sont soumis à des dispositions réglementaires et normatives très précises, à l'avis préalable de l'inspection du travail et au contrôle de l'organisme de certification QUALIBAT. A l'inverse, ce pré-traitement permet de réduire fortement les déchets dangereux générés sur chantier, ce tant en volume qu'en tonnage, et évite de remplir les centres de traitement finaux.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Très peu. Environ 3 à 4 déplacements de véhicules légers ou poids-lourds par semaine.
<b>Nuisances</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'y aura pas de déchets putrescibles, fermentescibles ou organiques. Il n'y aura pas de traitement chimique.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'air sera traité au sein de l'espace de travail. L'air rejeté sera traité à l'aide de filtre à très haute efficacité (filtres THE) conformément à la réglementation amiante en vigueur.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'eau nécessaire au nettoyage de certaines pièces et aux douches de décontamination sera traitée à l'aide de filtres THE avant rejet au tout à l'égout, dans le respect des réglementations en vigueur. Confer page 15 du document joint "Plan de retrait PRE 999" joint.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets contenant de l'amiante vont être dépollués. Il en résultera donc d'un côté des déchets amiantés et de l'autre des matières valorisables telles que l'inox, exempts de toute matières dangereuses.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Confer plan de retrait joint en annexe et référence "PRE 999".

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous pensons que notre projet devrait être dispensé d'évaluation environnemental aux motifs suivants:

- il ne nécessite aucun travaux extérieur;
- il nécessite très peu d'aménagements intérieurs (une salle à finir d'aménager, le reste étant déjà en place);
- il ne générera aucune gêne ou contrainte pour l'environnement ou les tiers;
- la fin d'exploitation ne nécessitera aucune remise en état du site.
- cette activité est très encadrée et règlementée.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Plan de retrait et référence "PRE 999" (confer point 6.4 supra).

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à ECUELLES

le, 08/10/2021

Signature

**Christophe  
LECOQ**

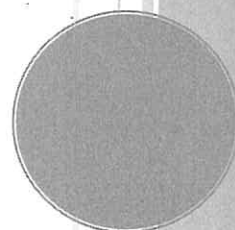
Signature numérique de  
Christophe LECOQ  
Date : 2021.10.27  
10:42:27 +02'00'

## **Annexes au CERFA 14734\*03**

Demande d'autorisation environnementale A.C.E.E (77)

Rédacteur : Tristan RAYMOND, ADRAC Sarl

08/10/2021



# ANNEXES AU CERFA 14734\*03

## ETUDE D'IMPACT.

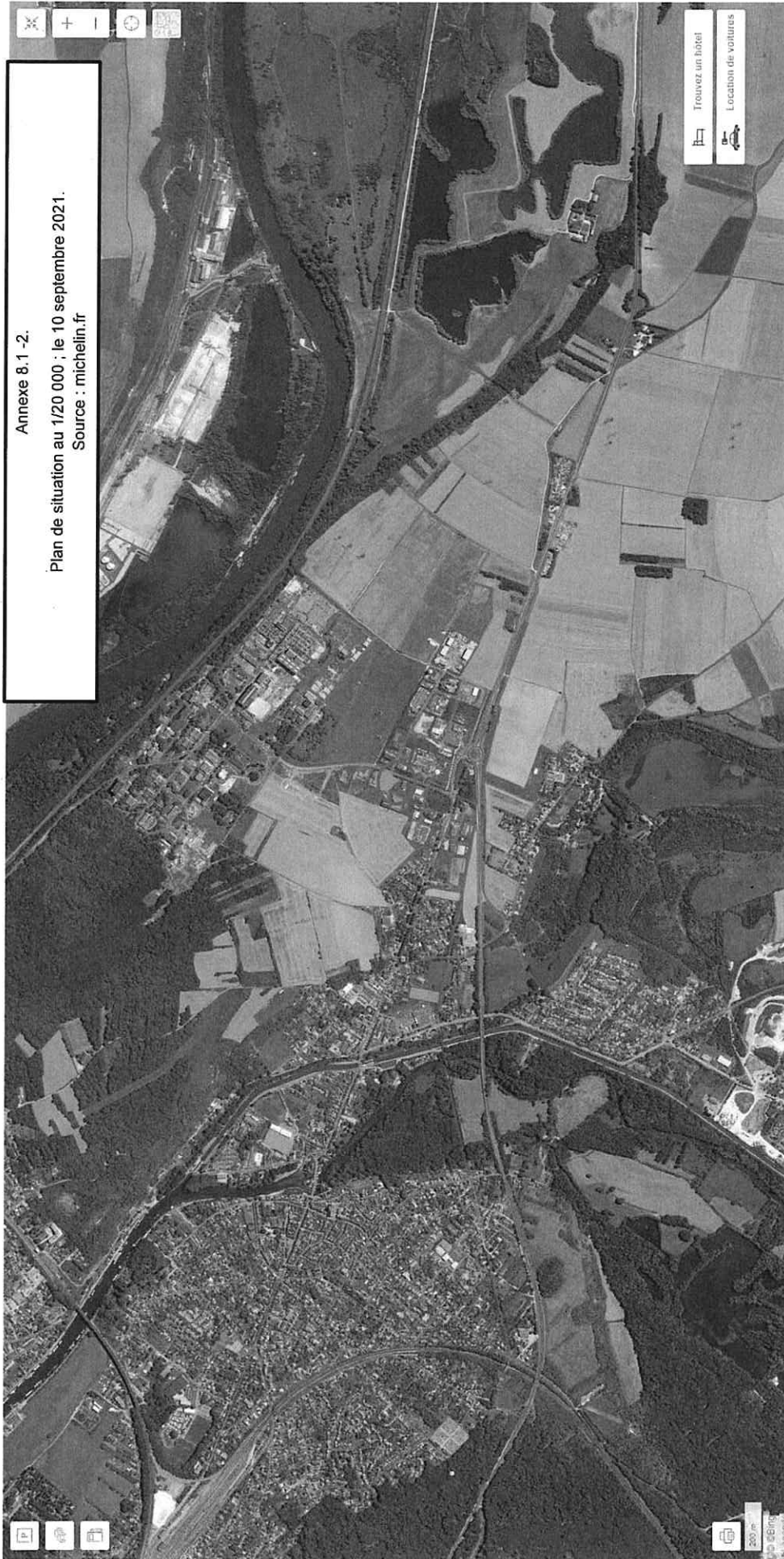
Le projet consiste à retrier des éléments amiantés de leur support et à dépolluer ceux-ci.

Ces retraits ne se feront pas par voie de traitement chimique ou en ayant recours à un ou plusieurs des modes cités à la rubrique 3510 des ICPE et seront inférieurs à 10 tonnes par jour de sortes que ce projet ne s'inscrit pas dans le cadre de la rubrique 3510 des ICPE ni à aucune autre rubrique dite « IED ».

De sortes, qu'en application des dispositions de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement, le projet n'est pas soumis à une évaluation environnementale d'office mais à un examen au cas par cas.

**En conséquence le CERFA 14734\*03 et son annexe son joint à la présente.**

**En page suivantes, figure également les documents demandés en annexe 8.1 du dit CERFA.**



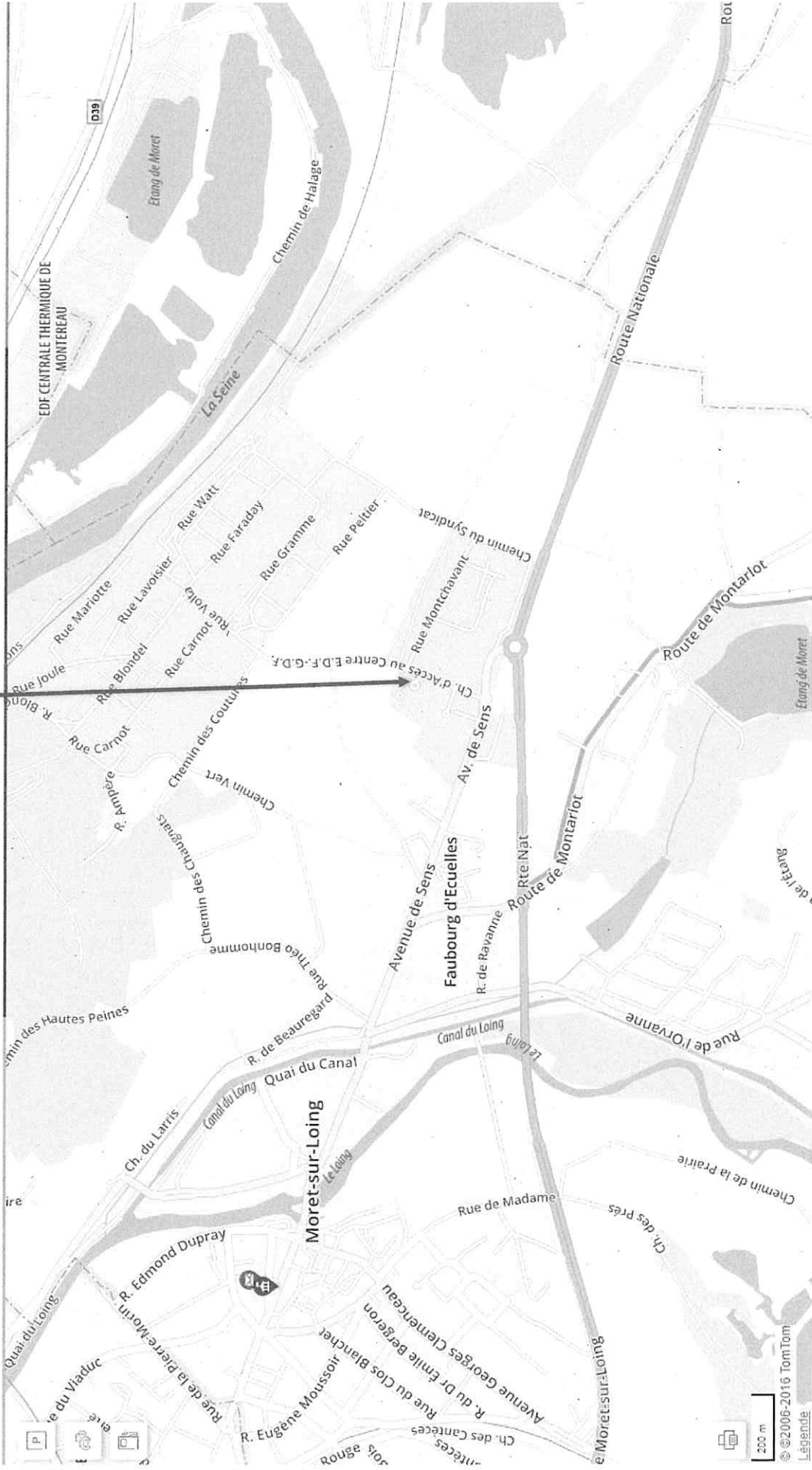
Annexe 8.1-1-2.

Plan de situation au 1/20 000 ; le 10 septembre 2021.  
Source : michelin.fr

Annexe 8.1-2.

Plan de situation au 1/16 000 ; le 10 septembre 2021.

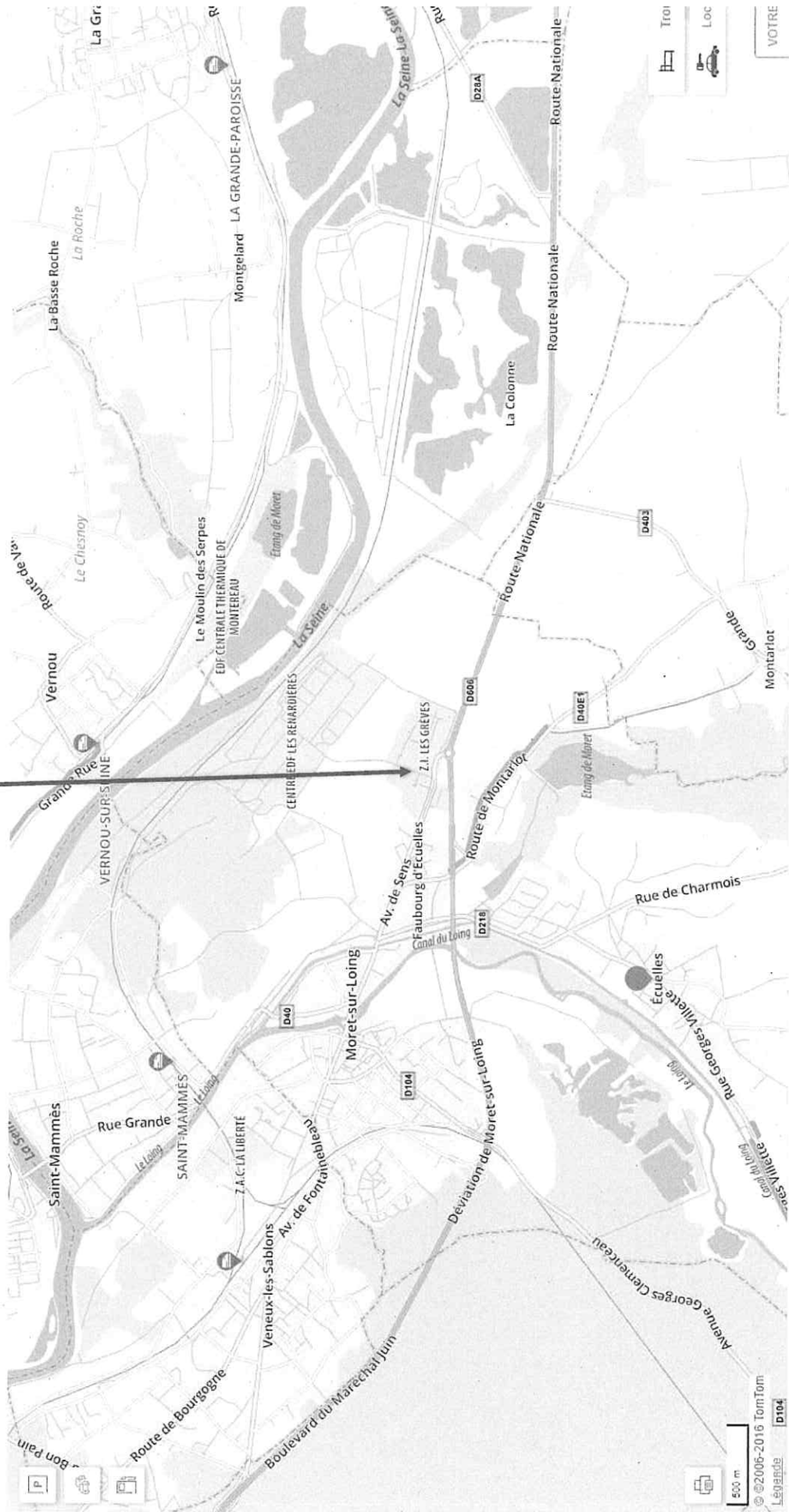
Source : michelin.fr



Annexe 8.1 -2.

Plan de situation au 1/33 000 ; le 10 septembre 2021.

Source : michelin.fr





Annexe 8.1 -3.

Deux photographies de la zone d'implantation le 10 septembre 2021.

Photo prise depuis le numéro 2 de la rue de la Renardière ; le bâtiment n'étant pas visible depuis la rue des Vignes.

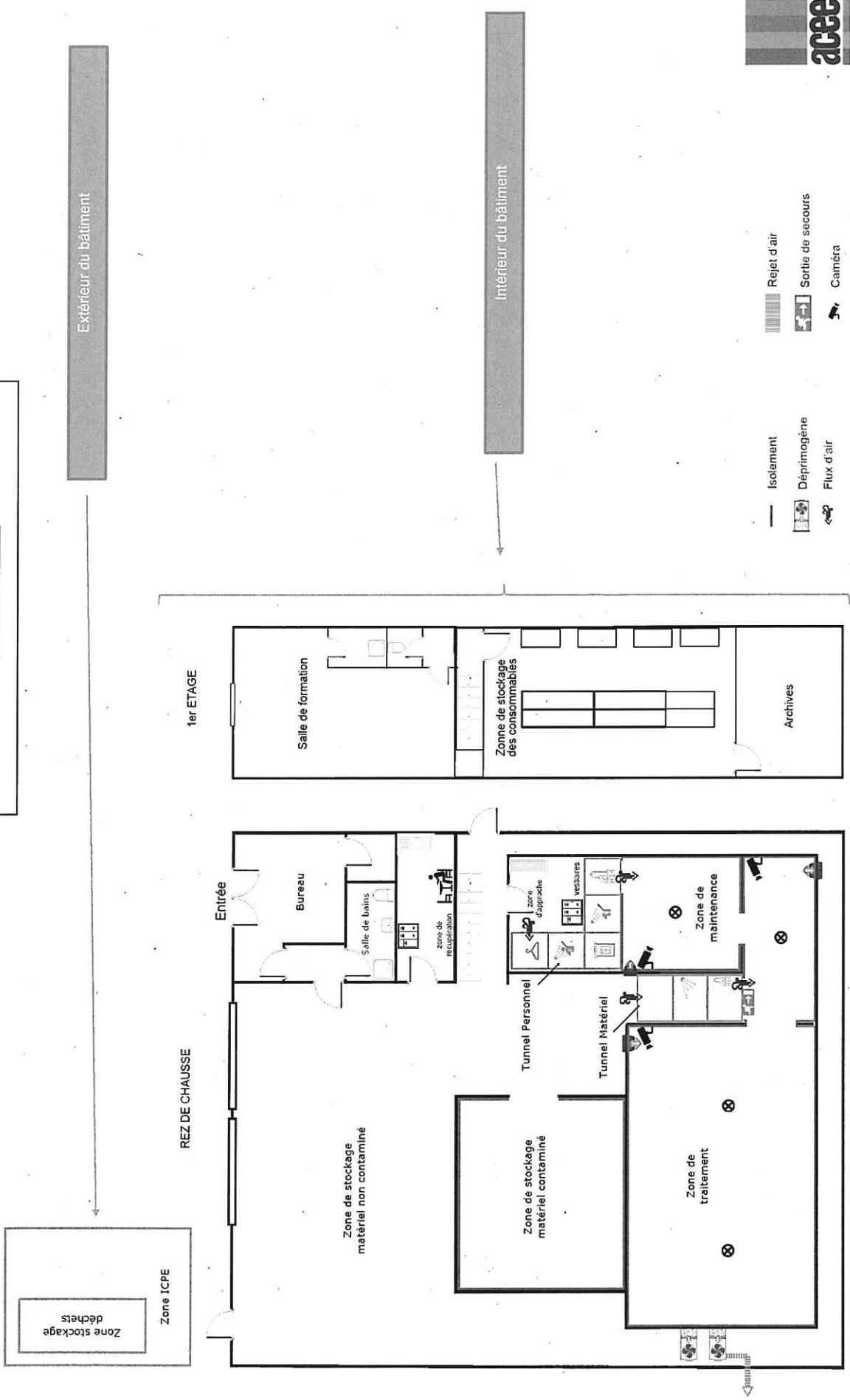


Annexe 8.1 -3

Photo prise depuis le rond-point de la rue des Montelièvres; le bâtiment n'étant pas visible depuis la rue des Vignes.



**ANNEXE 8.1 - 4**



Annexe 8.1 – 5.

Plan de situation au 1/3000 ; le 10 septembre 2021.

Source : michelin.fr

Le disque indique un rayon de 100 mètres autour des limites de propriétés du site (parcelles 274 et 278).

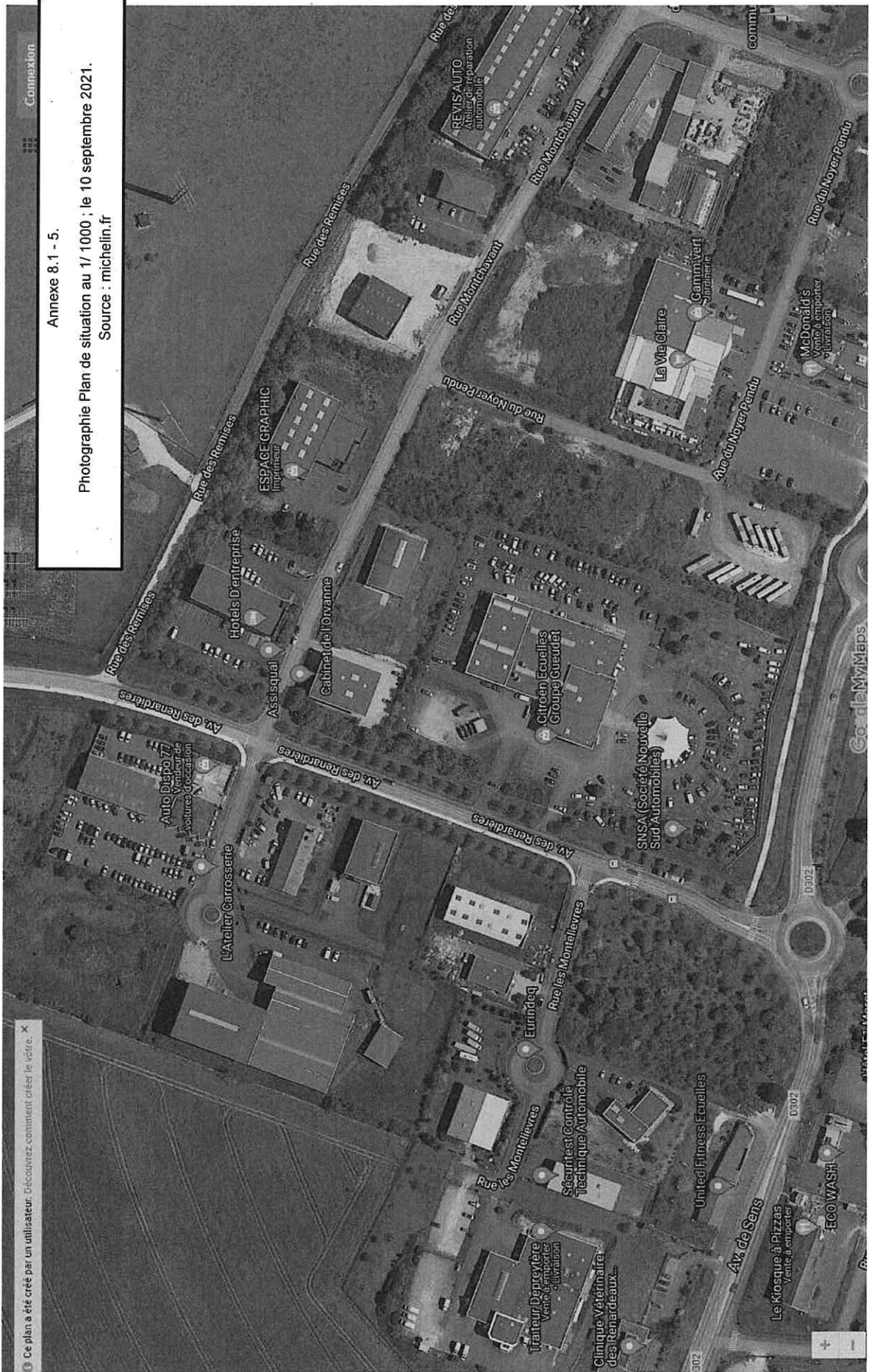


**Légendes :**

- 1) AUTO DISPO 77 ; entreprise de vente de voiture d'occasions.
- 2) Hôtel d'entreprises ;
- 3) CABINET DE L'ORVANNE, cabinet paramédical.
- 4) Dépôt de stockage d'une entreprise.
- 5) GARAGE CITROEN ; Groupe GEUDET
- 6) SNSA (Société Nouvelle Sud Automobiles)
- 7) Entreprise de bâtiment (second œuvre).
- 8) Entreprise de bâtiment (second œuvre).
- 9) Entreprise
- 10) Société TOPOLANO ; Dépôt logistique non alimentaire. Commerce de gros, fourniture de matériel et équipements divers. Entreprise radiée au 17 janvier 2020. Pas d'activité connue à ce jour.
- 11) Carrossier L'ATELIER CARROSSERIE

Annexe 8.1 - 5.

Photographie Plan de situation au 1/ 1000 ; le 10 septembre 2021.  
Source : michelin.fr

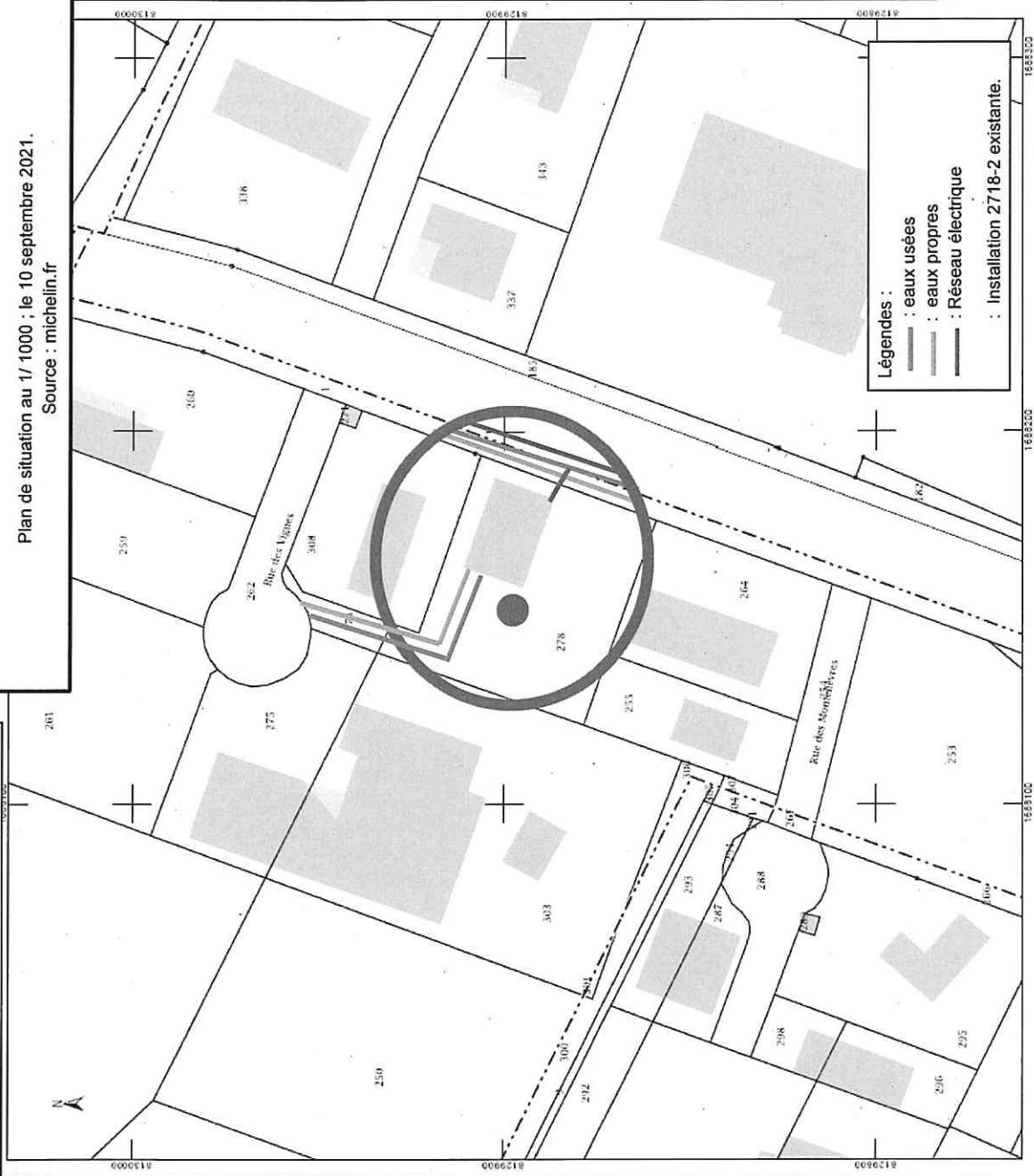


**SITUATION D'ENSEMBLE A L'ECHELLE 1/1000 (SOURCE : DIRECTION GENERALE DES FINANCES)**

DIRECTION GENERALE DES  
FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Annexe 8.1 - 5.

Plan de situation au 1/1000 ; le 10 septembre 2021.  
Source : michelin.fr



Département : SEINE ET MARNE Commune : MORET LOING ET ORVAINE	Section : ZB Feuille : 166 ZB 01 Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/1000 Date d'édition : 05/10/2017 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC49	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Melun Pôle topographique et de gestion cadastrale Cité Administrative 77010 77010 Melun Cedex tel. 01 64 41 30 03 - fax. pige.770.melun@cgfp.finances.gouv.fr	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr ©2016 Ministère de l'Économie et des Finances
--	--	--	---

Annexe 8.1 - 6. : Sans objet.  
Le site n'est pas classé « NATURA 2000 » ni à moins d'un kilomètre d'un site de ce type.

